Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

25 juin 2025

Etaient présents : Monsieur PAUT Bernard, Monsieur MUNIER Philippe, Madame LETERRIER Jeanne-Marie, Monsieur RAVAROTTO Michel, Madame VANTELOT Dominique, Madame LANDEL Catherine, Monsieur WARNAS Bernard, Monsieur GENIAUT Olivier, Madame DENUIT Justine, Monsieur LAFONT Guy.

Absents excusés : Monsieur CHAMPONNOIS Bruno donne pouvoir à Monsieur MUNIER Philippe, Madame DEBOSSE Audrey donne pouvoir à Madame LETERRIER Jeanne-Marie.

Absents : Madame CAZZOLI Coralie, Madame VISSANT Caroline, Monsieur JOBARD Etienne.

Secrétaire de Séance : Madame DENUIT Justine
Date de convocation : 17/06/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10 + 2 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

1- Communications
2- Création bail pour un local à la maison médicale
3- Subventions Plan Patrimoine Insertion
4- Contrat Monsieur Desgrousilliers Alex
5- Plan de financement espaces publics (Petites villes de Demain)
8- Informations et questions diverses

Pas d'observation concernant le compte rendu du 27/05/2025.

1. COMMUNICATIONS

ORGANISATION 13 ET 14 JUILLET

13 juillet

- 10h : rdv au parc pour continuer l'installation (fanions, ballons, mange-debout etc…)
- Installation de la buvette par les pompiers
- Installation de la restauration par l'association d'aménagement géré par Madame Picard

Devant la mairie

- Installations des tables et des lampions

Programme

- 19 h début des festivités avec repas, buvette, jeux….
- 20h30 concert de l'Union Vittellienne
- 21h30 retraite aux flambeaux à la Mairie
- 22h45 feu d'artifice

Retour au parc pour le bal champêtre et la continuité des animations

Vers minuit une équipe sera chargée de ranger les jeux en bois

14 juillet

- 12 h discours et dépôt de gerbe aux monuments aux morts
- Remise de médaille au Parc Municipal
- Vin d'honneur

Remerciements

Le Don du Sang remercie la commune pour la subvention de 370 €

Eglise Saint-Germain

Monsieur le Maire informe que Madame Aster (association CIRC) organise un concert pour récolter des fonds pour contribuer à la restauration des vitraux le 04/07 à 20h30.
Il rappelle la mission patrimoine mis en œuvre par Stéphane Bern. Madame Leterrier indique que les inscriptions pour l'année 2026 sont complètes.
Monsieur Paut indique qu'au vu des 365 000 euros de restauration nous serons loin de la somme mais nous pouvons espérer des subventions du Département, de l'ETAT et la Direction Régional des Affaires Culturelles.

Petites villes de Demain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un comité de pilotage a eu lieu 24.06.2025 en présence de Monsieur Delanoye sous-préfet, les partenaires dont le Département, le CAUE, la chambre des commerces, la CCTA, ainsi que la DDT.
Monsieur le sous-préfet a la volonté d'accompagner la commune pour rénover la ville, et indique à l'ABF de soutenir la commune dans ce projet.

Monsieur Paut rappelle le projet d'esquisse, et informe qu'une réunion est programmée avec l'architecte en charge du dossier et l'ABF suite à leur remarque. Il précise que la population ne se rend pas compte de cette circulation administrative dont ne pouvons pas contourner.
Le prochain dessin devra être validé par l'ABF.

Concernant les espaces publics, une première réunion a eu lieu avec le cabinet Bafu, nous devons avoir une discussion également avec l'ABF.

02. Bail ostéopathe Monsieur Chevrot Romain

Pour introduire ce sujet Monsieur Paut informe que Madame Lacombe souhaite reprendre le local de l'ancien ostéopathe au rez-de-chaussée, ainsi le CPTS actuellement installé au premier étage reprendrait le cabinet.
Les tarifs sont véritablement attractifs.
Monsieur Warnas ajoute que nous n'avons pas rénové la maison médicale pour gagner de l'argent mais pour gagner des professionnels de santé.

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'un local du dentiste est encore disponible au 1er étage à côté de la psychologue, à la maison médicale.
A partir du 01/07/2025, Monsieur CHEVROT Romain s'installera dans le local disponible de 21.75 mètres carrés comprenant un local de 17.65 mètres carrés et une salle d'attente de 4.10 mètres carrés.
Ces locaux présentement loués sont destinés à l'exercice par les membres locataires des murs, de leur activité professionnelle dans les domaines, médical, paramédical, social et médico-social.
La maison médicale pluridisciplinaire est située au 11, rue Edmé Millot à Vitteaux, d'une surface de 904 mètres carrés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de mettre à disposition les locaux par l'établissement d'un bail, fixer le prix à 7.45 euros / mètres carrés, fixer le prix des charges locatives à 4.10 euros / mètres carrés.

03. Plan Patrimoine Insertion

Monsieur le Maire informe que Monsieur Ravarotto et lui-même ce sont autour de l'immeuble que la commune viens d'acquérir à la Caisse d'Epargne afin de réfléchir à l'aménagement d'un parking pour la future habitation. De plus, la maison de Monsieur Bourachot risque de s'effondrer.
Il demande l'avis aux élus pour ce bâtiment à savoir « pour l'immeuble soit la commune le restaure pour louer ensuite ou la commune vend l'immeuble en l'état mais réserve une partie du terrain afin d'encourager les acquéreurs de créer l'entrée côté jardin.
Après consultation, la commune procédera au découpage de la propriété rapidement pour ne pas conserver ce bien trop longtemps. Ce sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un futur

conseil municipal.

Pour la Tour, il faut procéder à la mise hors d'eau et hors d'air.

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition de la Tour du Pont de l'œuf, la toiture doit être démontée afin qu'elle soit mise en sécurité dans un premier temps.

Dans le cadre du programme Plan Patrimoine Insertion 2025, le Conseil Départemental prend en charge 80 % du coût de l'encadrement technique des salariés en insertion.
Les 20 % restants ainsi que les matériaux sont à la charge de la commune.

Selon le devis du 03.06.2025 établi par l'association sentiers :

Démontage toiture de la Tour :

Montant total du chantier :	18 791 € hors taxes
Subvention départementale (80 % main d'œuvre) :	5280 € hors taxes
Main d'œuvre à la charge de la commune :	1320 € hors taxes
Matériaux à la charge de la commune :	12 191 € hors taxes
Total à la charge de la commune :	13 511 € hors taxes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget, les crédits qui seront nécessaires à la fourniture en matériaux et à l'encadrement pour le démontage de la toiture de la Tour, de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour inscrire ce dossier au programme Plan Patrimoine Insertion, d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

04. <u>Contrat Monsieur Desgrousilliers Alex</u>

Monsieur le Maire informe que Monsieur Desgrousilliers a été recruté début avril 2025 pour 3 mois, la fin de son contrat arrive à échéance très prochainement. Cet agent donne totalement satisfaction et discrétion.
Monsieur Paut sollicite les membres pour la durée du contrat. Monsieur Ravarotto souhaite reconduire le contrat d'une année.
Madame Denuit souhaite connaître le fonctionnement habituel des autres contractuels.
Monsieur Paut indique en général le premier contrat est de 3 mois, puis reconduit 6 mois.

Monsieur Paut passe aux votes :
Pour un contrat de 6 mois : 3 voies « pour »
Pour un contrat d'une année : 6 voies « pour »
Une abstention.

<u>Délibération</u>

Monsieur le Maire,

Considérant que l'agent Desgrousilliers Alex recruté par contrat à durée déterminée en qualité d'agent des services techniques depuis le 01/04/2025, arrive au terme de son contrat le 30/06/2025.
Considérant qu'il y a lieu de renouveler son contrat afin d'assurer la continuité du service public,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique

territoriale,
Considérant les besoins du service et l'évaluation positive de l'agent concerné. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour de conclure un contrat de travail à Monsieur DESGROUSILLIERS Alex à partir du 01/07/2025 jusqu'au 30/06/2026, l'agent exercera ses fonctions à temps complet, selon les modalités prévues au contrat, Monsieur le Maire est chargé de la signature du contrat et de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, d'inscrire au budget les crédits correspondants, de fixer la rémunération de l'agent conformément à l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et selon la grille.

05. Plan de financement espaces publics

Délibération

Monsieur le Maire expose le présent plan de financement du projet d'Aménagement des Espaces Publics.
Ce projet inscrit dans le cadre de Petites Villes de Demain entame sa phase opérationnelle.
La maîtrise d'œuvre a été attribuée et notifié le 12 juin 2025 au bureau d'étude BAFU selon la délibération du 27/05/2025.

Dépenses du projet

Dénomination du projet	**Coûts estimatifs**
Requalification de la place du 8 Mai en place piétonne	120 000,00 €
Requalification du bâtiment 35 rue de Verdun en place publique	180 000,00 €
Requalification du bâtiment 10 rue Edmé Millot en espace public	180 000,00 €
Aménagement de la place du café de la Côte d'Or	80 000,00 €
Création d'une poche de stationnement ruelle Ferrand	40 000,00 €
Démolition de la grange Paillant	150 000,00 €
Maîtrise d'Œuvre	53 855,00 €
Bureau d'Etudes	75 000,00 €
TOTAL	**878 855,00 €**

Recettes du projet

Mode de financement	**Taux**	**Financement estimatif**
DSIL	40,00 %	351 542,00 €
Conseil Régional	10,00 %	87 885,50 €
Conseil Départemental	30,00 %	263 656,50 €
Total	**80.00 %**	**703 084,00 €**
Reste à charge	**20,00%**	**175 771,00 €**
TOTAL	**100,00%**	**878 855,00 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le plan de financement comme présenté ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents

Monsieur le Maire précise que les sols devront être perméables, de plus la démolition coûte car il faut solidifier les murs autour.

06. Informations questions diverses

Monsieur Warnas souhaite savoir à quel moment la fontaine sera mise en eau.
Monsieur Ravarotto indique que le maçon termine son chantier en fin de semaine pour s'en occuper et ajoute qu'elle sera en fonctionnement pour le 14 juillet maximum.
Monsieur Paut précise que c'est une belle reproduction, l'autre tranche des travaux sera d'aménager le sol.

Madame Denuit présente les devis pour l'éclairage de la façade de la mairie pour les évènements tel que le 14 juillet, les montants s'élèvent entre 1640 et 1895 euros ttc.
Monsieur Paut souhaite mettre l'entreprise en concurrence pour diminuer le montant.

Monsieur Géniaut informe qu'il y a toujours autant de quad sur le trottoir du R1.

Madame Landel indique qu'il y a d'autres endroits dans Vitteaux dangereux pour les piétons, les enfants n'ont pas de trottoirs rue de l'église par exemple.

Monsieur Paut : plus particulièrement l'entreprise R1 car il possède un terrain privé et je vais l'encourager à installer ses quads et motos sur son terrain

De plus, concernant d'autres sujets je vous informe que le restaurant « Le Relais De La Route Blanche a changé de propriétaire », ainsi que le restaurant le « Renouveau » qui devrait avoir lieu dans quelques jours.

Une prothésiste ongulaire s'est installée dans l'ancien local de Pop moto.
Une esthéticienne va occuper les lieux disponibles à la location appartenant à Monsieur Morin en face la banque populaire ainsi qu'une fleuriste de Semur-En-Auxois dans un local appartenant Monsieur Grandchamps Arnaud.

Pop motoculture va s'agrandir car son activité se développe, ainsi que SCAR qui se développe de plus en plus. Ce sont des commerces de proximité non négligeable.

Madame Leterrier informe du départ de Madame Dancette, principale du collège qui est mutée dans le sud de la France pour suivre son mari.
A ce jour, il y a 106 élèves et en maternelle 42 élèves. Les chiffres restent stables mais c'est à surveiller car ce sera très différent l'année prochaine.

Madame Denuit souhaite savoir si Madame Dancette sera remplacée, Madame Leterrier n'a pas encore cette information.

Séance levée à 19h54